

Associations

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Associations

ADF : nouvelles présidentes et continuité du féminisme

— Vaud

C'était cette année au tour du groupe de Vallorbe, dernier né de la section vaudoise, de recevoir l'Assemblée générale de l'Association, le 30 avril dernier. Les participantes ont particulièrement apprécié, à l'ouverture de la journée, le discours sincèrement féministe de M. Durussel, député au Grand Conseil, qui a souligné le rôle de l'ADF dans une société où les femmes n'occupent pas encore la place à laquelle elles ont droit.

Susanne Vulliamy-Banderet démissionnait ce jour-là de sa fonction de présidente, qu'elle a exercée pendant trois ans à la grande satisfaction de tout le comité. Dans son rapport annuel, elle a rappelé les dernières activités de l'ADF-Vaud, notamment l'étude sur l'éventuelle création d'un Bureau de la Condition Féminine (création rejetée, comme on le sait, par le Grand Conseil) ; la participation à la mise sur pied du Comité Vaudois du 14 juin ; et l'immense travail d'épuration de la législation vaudoise de ses articles discriminatoires envers les femmes, qui est encore en cours. Elle a été remerciée pour son talent de médiatrice entre les différentes nuances du féminisme ADF et pour les relations constructives qu'elle a su établir avec les autorités.

Elue à l'unanimité à sa succession : Odile Jaeger, une jeune femme dynamique, membre du comité du groupe lausannois, juriste de formation, aide-médicale dans le cabinet de son mari, mère de famille et politiquement engagée dans les rangs du parti radical. Elle s'est dite convaincue que les femmes doivent surmonter le « complexe de Cendrillon » : c'est pourquoi elle a accepté de prendre la tête d'une association qui lui demandera beaucoup de ses forces ! Son programme immédiat : faire mieux connaître l'ADF, la rendre attrayante auprès des hésitantes... Quant aux principes de base ; un féminisme cohérent et solide, à construire avec les hommes et non contre eux.

Les activités des groupes pendant l'année écoulée ont été présentées dans un rapport de synthèse par Simone Chapuis. De l'étude des problèmes politiques à la formation des femmes, de la réflexion féministe aux activités culturelles, il semble qu'aucun des buts de l'Association n'ait été négligé. Dans certains groupes, des jeunes responsables ont repris le flambeau ; dans d'autres, les « anciennes » continuent vaillamment à mener le bateau. Partout, on reste convaincu que le féminisme a encore un bel avenir devant lui.

La deuxième partie de la matinée a été consacrée à un exposé de Carvi Stucki (Vevey)

sur l'étude récemment menée à bien par l'ADF-Vaud concernant la formation des jeunes filles (cf. FS d'avril). Des orienteurs professionnels et des éducateurs étaient présents, et ont contribué à animer le débat.

(sl)

— Neuchâtel

Les déléguées de l'Association neuchâteloise pour les droits de la femme n'ayant pas été convoquées l'an dernier, c'est en quelque sorte une assemblée comptant double qui a eu lieu fin avril.

A cette occasion, le comité cantonal a été renouvelé. Après quatre ans de présidence, Mme Madeleine Corswant, de La Chaux-de-Fonds, a remis son mandat, et c'est Mme Marlène Gaber, de Chez-le-Bart, qui lui succède. La nouvelle caissière est Mlle Françoise Vuilleumier, de La Chaux-de-Fonds.

Le groupe des Montagnes et celui du Littoral neuchâtelois ont présenté leurs activités pour l'exercice écoulé. Si, dans les Montagnes, cette dernière année a plutôt été une période de réflexion sous « la direction collective » de trois membres, le groupe du Littoral s'est organisé en sous-groupes de travail pour traiter certains problèmes (tel celui de l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles, sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro).

Au chapitre des finances, il n'y aura pas d'augmentation des cotisations pour l'heure. Il faut dire que, malgré ses poches modestement gonflées sur le plan financier, l'Association n'en a pas moins d'importants projets dont le plus pressé est, bien sûr, la formation d'une commission cantonale chargée de préparer le dossier pour l'ouverture d'un Bureau de la condition féminine ou la nomination d'un(e) délégué(e) chargé(e) des questions féminines.

A la suite de la partie administrative, Me Amparo Jeanneret, infirmière et assistante sociale, a entretenu les déléguées du Service social d'entreprise et des perspectives qu'il offre. La discussion a permis de mettre en valeur les expériences pratiques et personnelles de l'assistante sociale et son rôle au sein de l'entreprise : par sa position, elle est un lien privilégié entre la direction et le personnel, même si elle n'a aucun pouvoir de décision... (alg)

Un anniversaire au Tessin

La Federazione Ticinese Società Femminili (l'équivalent des Centres de liaison romands) a fêté récemment son vingt-cinquième anniversaire. La plaquette publiée à cette occasion évoque avec quelque émotion les circonstances de sa création. En mars 1957, alors même que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote et d'éligibilité, la population masculine fut invitée à se prononcer sur un projet visant à instaurer l'obligation pour les femmes suisses de servir dans la protection civile. Ce fut, pour les Tessinoises, la goutte qui fit déborder le vase.

Un Comité d'Action, constitué par les représentantes de différentes associations, organisa, le jour de la votation, une consultation parallèle pour les femmes, à travers laquelle celles-ci purent exprimer leur indignation d'être tenues à l'écart d'une décision qui les concernait au premier chef. De ce Comité d'Action allait naître, quelques mois plus tard, la Fédération.

Il fallait raconter cette histoire pour cerner les origines d'une organisation qui réunit aujourd'hui seize associations et environ dix mille membres, sous la présidence énergique de Mme Carla Bossi-Caroni. Les réalisations d'ordre social (comme la construction d'une maison de retraite pour personnes âgées) et les luttes pour les droits des femmes (suffrage féminin, égalité des droits) ont constitué les deux grands axes d'activité pendant ces vingt-cinq ans. La participation à la vie de l'Alliance de Sociétés féminines semble aussi être particulièrement dynamique, par exemple en ce qui concerne les réponses aux différentes consultations.



Carla Bossi-Caroni Photo Liliana Holländer

Au programme pour les mois de mai et de septembre : le problème des femmes battues et la participation des femmes à la défense générale. — (sl)

Adresse de la présidente :
Mme Carla Bossi-Caroni, via Cortivallo 28,
6900 Lugano

Centre de liaison des associations féminines (GE)

L'assemblée des déléguées a eu lieu mardi 26 avril.

Activités du centre

La présidente, Gilberte Muller, a souligné dans son rapport d'activité les bonnes relations et la collaboration avec les centres de liaison romands. Le Centre genevois cherche toujours un local. L'Association des Vernets-d'Arve a pu mettre 87 appartements à disposition de femmes seules ou divorcées avec

D'un canton à l'autre

enfants à l'avenue de Chamonix. Le Comité d'aide aux mères a aidé 48 mères avec 105 enfants. Une somme de Fr. 13 300.— leur a été donnée. L'Association des mères chefs de famille (AMCF) est en train de mettre sur pied une garde d'enfants malades pour les cas d'urgence.

Le Centre F. Information met à la disposition des femmes du canton une documentation et assure une permanence. Tous les jours, trois à quatre personnes viennent de demander des conseils et le Centre F. reçoit environ 15 téléphones. Trois groupes Orper ont été mis sur pied pendant l'année 1982-1983.

Un bureau de la condition féminine ?

Dans la deuxième partie de la soirée, Marie Josèphe Lachat, secrétaire permanente du Bureau de la condition féminine du canton du Jura, a parlé de son travail. Fonctionnaire, elle a trois moyens d'action : sur la législation, sur l'administration, et sur le canton grâce à la diffusion de l'information.

Son bureau est rattaché au ministère de la Justice et de la Police. Elle dépend d'un comité uniquement composé de femmes représentantes des différents partis, associations et tendances du Jura.

Une grande discussion suivit cet exposé pour savoir si dans un canton comme Genève un tel bureau serait nécessaire. Il s'est avéré que oui, car il ne faut jamais démobiler les femmes, mais les opinions sont divergentes quant à la forme que ce bureau devrait avoir. (jbw)

Association (GE) Joséphine Butler : du plomb dans l'aile ?

L'association Joséphine Butler, membre de la Fédération Abolitionniste Internationale (FAI), tenait son assemblée générale le 27 avril au Centre paroissial de Malagnou. Après une méditation proposée par le pasteur Pierre Humbert, c'est Mme Irène Pfahler, présidente du comité romand, qui ouvrit la séance. Dans son rapport annuel, elle souligna les difficultés auxquelles s'est heurtée son association au cours de l'an dernier, difficultés dues en partie au très large écho que les médias ont donné à la fondation d'associations de personnes se livrant à la prostitution. « Les souscriptrices ne comprennent plus l'utilité d'une aide financière aux prostituées qui veulent s'en sortir. Il a fallu toute la vaillance de nos collectrices pour récolter les fonds », déclarait Mme Pfahler. L'association Joséphine Butler a toujours lutté pour que soit reconnue la dignité des personnes se livrant à la prostitution. Mais, ajoutait la présidente, « nous devons reconnaître que nous ne détenons pas l'entière vérité. Les prostituées prennent conscience elles-mêmes de cette dignité et cherchent à la défendre. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'évolution des mentalités, même si nous déplorons les excès de certaines femmes et de certains journalistes, qui ne recherchent que le sensationnel ».

Mme Pfahler ayant demandé à être déchargée de sa tâche de présidente en 1982

déjà, les sections furent confrontées au problème épineux de lui trouver un successeur. Au vu des difficultés que pose la relève, le comité romand a, entre autres formules, envisagé la dissolution pure et simple de l'association. Seule la section jurassienne s'est prononcée en faveur d'une telle extrémité. C'est finalement Mme Lucienne Droz, caissière de la section vaudoise, qui a accepté de reprendre le flambeau ad intérim.

Après le déjeuner pris en commun, la présidente donna la parole à Mme Agnès Laury, de Paris, qui s'exprima sur l'esclavage qu'engendre la prostitution et sur le danger qu'il y a de banaliser le milieu prostitutionnel.

Mme Laury s'est livrée à la prostitution pendant quatre ans. Elle avait un proxénète qu'elle dénonça à la police pour s'en sortir. Dans son exposé, elle parla de la fragilité des prostituées face au « milieu » et face à la société : « Je ne recommande à personne de dénoncer son proxénète, car la société ne nous offre aucune forme de protection contre le « milieu ». Lorsque j'ai « donné » mon proxénète, c'est moi qui fut interrogée pendant quarante-huit heures dans les locaux de la police. Quant au juge auquel avait été confiée mon affaire, il m'a déclaré tout net ne pas aimer les femmes qui jouent les « balances ». Il ne voulait surtout pas d'ennuis. »

Même discours de la part de la directrice du foyer dans lequel Agnès Laury chercha refuge. Pour toute aide, elle obtint de la mairie de Lille un billet simple course pour Paris, estampillé « détenu libéré ».

Agnès Laury a fondé à Paris l'association S.O.S. prostituées, qui a pour but de lutter

en semaine jusqu'à 18 heures et le samedi matin,

nos agences de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition. Les heures d'ouverture de notre agence du Palexpo sont adaptées à celles des expositions et congrès.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11
votre banque cantonale – votre banque de Genève

BCC

D'un canton à l'autre

contre la prostitution et le proxénétisme et d'aider à s'en sortir les prostituées qui le veulent de toutes leurs forces. Cependant, pour Mme Laury, il n'y a que la prévention qui vaille. Mais pas faite par n'importe qui : « Les prostituées « en exercice » qui se lancent dans la prévention ne font rien d'autre que du prosélytisme. C'est criminel. Il est irresponsable d'affirmer que la prostitution ne représente qu'une étape dans la vie d'une femme. Ce n'est pas vrai. On reste marquée à vie. De plus, il est dangereux de banaliser, d'édulcorer. Derrière la thérapeute du sexe, les cliniques de thérapie sexuelle, l'ami de cœur, se cache un monde d'ignominie et de sordidité dont la femme est la principale victime. »

Déclarations fracassantes qui ont soulevé des remous du côté de l'auditoire, où l'on comptait quelques prostituées, membres de l'association Aspasie. A cause du manque de temps — Mme Laury regagnait Paris en fin d'après-midi déjà — il n'y eut pas place pour un débat contradictoire. Dommage, car qui pouvait mieux que les membres d'Aspasie parler des conditions qui leur sont faites dans notre pays ? (ed)

Politique

Catalogue contre la violence (BE)

Femmes violées, femmes battues... et le silence. On sait les barrières psychologiques et juridiques, on sait le courage qu'il faut pour les franchir, on sait aussi que ces actes de violence odieux seront longtemps encore le fait de quelques-unes, pour la sécurité de toutes.

Mais prendre des mesures pour endiguer les actes de violence perpétrés contre les femmes est bien l'affaire de toutes... et de tous. Ce sont cinq conseillères de ville biennoises (Sylviane Zulauf, PSO, en tête), qui le rappellent, en proposant au législatif biennois, par voie de motion, un catalogue des mesures à prendre.

Elles demandent qu'une commission spéciale soit créée avec mandat d'établir un rapport (exposé du problème, moyens de lutte, offices d'entraide, etc.) à adresser ensuite à tous les ménages (même démarche, en somme, que celle adoptée à Bienne pour informer sur le problème de la drogue).

Le Conseil municipal est aussi invité à intervenir auprès des autorités compétentes pour que, dans les écoles, la journée du 8 mars soit à l'avenir consacrée à la réflexion et à la discussion autour de l'égalité des droits et de la lutte contre les comportements sexistes.

Il faudrait enfin, disent les motionnaires, un fonds pour permettre aux femmes violées ou battues de prendre l'avocat de leur choix, financer des cours d'autodéfense, des thérapies et même un service de taxi pour les filles et les femmes qui, la nuit venue, doivent se rendre dans des quartiers ou des régions éloignées.

Réponses à ce catalogue de demandes cet été, au Conseil de Ville. (b)

Paroles de député (JU)

Et voilà qu'un député sans peur mais non sans reproche met des gants, mais des gants de boxe, pour taper à bras raccourcis sur le Bureau de la Condition Féminine. « A-t-on — se demande ce preux peu chevaleresque — les moyens d'entretenir un boudoir de vassalité, un salon d'allégeance, une chambre bleue des obligées ? Et que distille-t-on dans cette officine de fées ? Rien, précisément, car il ne peut rien s'y faire dans un Etat où hommes et femmes sont citoyens à part entière et jouissent des mêmes droits politiques. »

Ah, qu'en termes rassés ces choses-là sont dites ! Le député Jean Michel, radical d'Ajoie, manie comme on le voit le verbe fleuri d'autrefois et quelques solides idées de la même époque, qu'il a consignées récemment dans le mensuel de son parti.

Il psalmodie donc que le BCF est une institution « anachronique » autant qu'« inutile », un « piège de l'inégalité des sexes », un truc pour les femmes qui « souhaitent affirmer haut qu'elles sont inférieures aux hommes », alors qu'elles pourraient participer à la vie politique et faire entendre leur voix « sans l'aide de qui que ce soit ».

Un grand classique du genre, quoi ! Mais que le député Jean Michel se rassure : d'une certaine façon, le BCF met tout en œuvre pour lui donner un jour raison !

En attendant, on note que le BCF a changé d'adresse (Rue des Moulins 19, 2800 Delémont), et qu'il a inscrit à son agenda, à la date du 14 juin, la première assemblée générale du tout nouveau Centre de liaison (CDL) des associations féminines. (b)

Société

Femmes information (FR)

C'est un service — modeste, bénévole, gratuit — qui fonctionne une demi-journée par semaine, le jeudi matin.

Quatre femmes en sont les initiatrices et les responsables depuis bientôt quatre ans. Elles fonctionnent à deux, par roulement. Comme l'indique le nom qu'elles ont donné à leur service, elles informent, elles aiguillent vers d'autres services, elles notent les questions d'ordre juridique et se renseignent auprès d'avocat(e)s qui les soutiennent. Elles ont un fichier d'adresses (très complet) qu'elles ont préparé avant de se lancer dans l'aventure avec l'aide d'amis, assistants sociaux et juristes. Les adresses sont fribourgeoises, bien sûr, mais aussi romandes si besoin est.

Quel public atteignent-elles ? Des femmes surtout, des étrangers aussi. De tous les milieux, mais principalement petite bourgeoisie et ouvrier. Les plus défavorisés, pour lesquels elles ont ouvert cette permanence, ne viennent pas.

Quels sont les problèmes posés ? Au bout de seize mois, elles ont dressé un premier bilan.

— Divorce, séparation (avec la question financière à la clé) : 15 cas.

- Problèmes de femmes (gynécologues, accueil femmes battues, etc.) : 5 cas.
- Succession, entretien des parents : 3 cas.
- Travail : 4 cas.
- Divers : 17 ; dans cette rubrique, elles placent les questions aussi diverses que : l'argent de poche des enfants, locataire-propriétaire, demande de cours de réinsertion professionnelle.

Un demi-jour par semaine, est-ce assez ? Envisagent-elles d'étendre leurs services ?

Réponse : « Non. Pas pour l'instant. Nous n'avons pas plus de deux ou trois consultations par matinée. Parfois aucune. Notre service n'est pas encore très connu ; la publicité coûte cher... »

Femmes-information, rue de Locarno 7, Fribourg, le jeudi, de 8 h. 30 à 10 h. 30. Par téléphone le lundi, de 18 h. à 20 h., au (037) 46 18 74 ou 45 18 85. Nouvelle adresse dès septembre : rue des Alpes 39. — (bg)

Les femmes et la banque : un cours (VD)

S'il y a un domaine traditionnellement réservé aux hommes, c'est bien celui des finances. Il faut croire que les temps changent et que les femmes commencent à s'intéresser aux problèmes financiers car nous étions 120, le 21 avril dernier, dans les salons de l'Hôtel de la Paix, à Lausanne, à suivre le deuxième « cours pour dames » (!) organisé par le *Crédit Suisse*.

Cette journée a commencé par une très intéressante allocution de Mme Marguerite Narbel, députée, ancienne présidente du Grand Conseil, et actuellement présidente de la commission de gestion, qui nous dit d'emblée qu'elle voulait rendre responsables les femmes. Celles-ci ne doivent pas en vouloir aux hommes de leurs carences : elles sont trop souvent victimes de leur propre inertie.

Puis elle a dressé un tableau de la situation de la femme en cette matière. Dans la vie quotidienne, la femme, mariée le plus souvent sous un régime de communauté, n'a que peu de liberté de manœuvre pour gérer le budget familial. Très souvent d'ailleurs, elle ne s'intéresse absolument pas à ces problèmes. Même son de cloche dans la vie politique : on trouve peu de femmes qui acceptent d'entrer dans des commissions financières. Quelles sont les causes de ce manque d'intérêt ? La femme se sent plus attirée par les choses vivantes et pratiques que par les chiffres. A l'école, l'enseignement est encore différent pour les filles et les garçons. Les garçons de 10 ans sont meilleurs en arithmétique. Les filles sont rares dans les sections scientifiques. Au niveau de l'Université, c'est la même chose ; elles ne sont pas nombreuses à l'EPFL. Dans les familles, surtout dans les milieux bourgeois, il est mal vu de parler d'argent.

Il y a encore d'autres facteurs. La femme qui travaille à la maison a l'habitude du travail non rémunéré et si elle s'inscrit dans des associations féminines, elle le fait toujours bénévolement. Enfin, les finances, dans notre société, sont habituellement le domaine de l'homme. Dans la révision du régime matri-